

Assemblée générale ordinaire  
du 29 novembre 2025

RESOLUTIONS

• **Résolution 1 – approbation du procès-verbal de l'assemblée générale élective ordinaire du 18 au 22 novembre 2024**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le procès-verbal de l'assemblée générale élective du 18 au 22 novembre 2024 qui s'est déroulée en ligne et lors du 112<sup>e</sup> congrès fédéral à Troyes.

• **Résolution 2 – approbation du rapport d'activités 2024/2025**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport d'activités 2024/2025 de la Fédération sportive et culturelle de France.

• **Résolution 3 – approbation des comptes annuels clos le 31/08/2025**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/08/2025 tels qu'ils ont été présentés ;

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au comité directeur dans l'exécution de son mandat pour l'exercice 2024/2025.

• **Résolution 4 – approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions réglementées visées à l'article 612-5 du code de commerce.

• **Résolution 5 – approbation de l'affectation du résultat**

L'assemblée générale, sur proposition du comité directeur, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024/2025 soit un excédent de 78 496,71 euros au crédit du compte « Réserves pour projet de l'entité ». Après affectation, ce compte s'élèvera à 2 949 642,08 euros.

• **Résolution 6 – approbation du budget 2025/2026**

L'assemblée générale, après en avoir pris connaissance, approuve le budget 2025/2026.